

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU 05 JUIN 2026

Le vendredi cinq juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bayon-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Hervé GAYRARD, Maire.

L'ordre du jour :

1. Délibération relative à l'élection des délégués pour l'élection des sénateurs,
2. Délibération relative à l'élection des suppléants pour l'élection des sénateurs,
3. Délibération portant désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représentation de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CDC Blaye),
4. Délibération relative au prêt des salles communales (polyvalente et Cure) à l'association « le CamaC » pour organiser une bourse d'échange de jouet le 20 Septembre 2026,
5. Délibération portant modification du projet d'aménagement sécuritaire réalisé par le Cabinet ECTAUR,
6. Questions et informations diverses.
 - a) Décisions du Maire,
 - b) Information SMICVAL,
 - c) Modification de la délibération n°2026-03-016 portant désignation des délégués aux syndicats et organismes intercommunaux.

Membres en exercices : 15

Membres présents : 13

Quorum : 8

Etaient présents : Mesdames BEGOT Laure, BLOUIN Josette, HERNANDEZ Mylène, LUSSEAU Joëlle, LEPLATRE Tiphany, DUPUY Marie Fabienne Messieurs GAYRARD Hervé, HERNANDEZ Vincent, VIROULAUD Ludovic, DAGUERRE Bruno, DELPLACE Christian, GUILBAUD Stéphane, GUERRERO Olivier.

Etaient excusés : Madame BONNEVILLE Virginie (donne pouvoir à Hervé GAYRARD) et Monsieur VACHAUMARD Julien (donne pouvoir à Josette BLOUIN).

Secrétaire de séance : Madame HERNANDEZ Mylène

Séance ouverte à 18h30

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.

1. Délibération relative à l'élection des délégués pour l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire rappelle aux élus le mode de scrutin pour l'élection des sénateurs. Il explique que la commune doit désigner 3 délégués et 3 suppléants.

Monsieur le Maire précise que les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ; l'élection est acquise au 1er tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu. En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par liste), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le Maire.

Il comprend en outre :

- Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé :

M. Hervé GAYRARD, Maire, Président ;

M. DELPLACE Christian, Mme BLOUIN Josette, Mme LEPLATRE Tiphany et M. HERNANDEZ Vincent, conseillers municipaux,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats : Messieurs GAYRARD Hervé et HERNANDEZ Vincent et Madame DUPUY Marie Fabienne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin – Election de trois délégués

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste pour suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- | | | |
|---|--------------------------|---------|
| - | M. Hervé GAYRARD | 15 voix |
| - | M. Vincent HERNANDEZ | 15 voix |
| - | Mme Marie Fabienne DUPUY | 15 voix |

Messieurs GAYRARD Hervé, HERNANDEZ Vincent et Madame DUPUY Marie Fabienne ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

2. Délibération relative à l'élection des suppléants pour l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire invite maintenant les élus à élire les 3 suppléants.

Monsieur le Maire précise que les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ; l'élection est acquise au 1er tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu. En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par liste), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Considérant que l'ordre des suppléants élus est déterminé successivement :

- Par l'ancienneté de leur élection (élection au 1er ou au second tour)
- Pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues
- En cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le Maire.

Il comprend en outre :

- Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé :

M. Hervé GAYRARD, Maire, Président ;

M. DELPLACE Christian, Mme BLOUIN Josette, Mme LEPLATRE Tiphany et M. HERNANDEZ Vincent, conseillers municipaux,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats : Messieurs DELPLACE Christian et GUILBAUD Stéphane, et Madame LUSSEAU Joëlle.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin – Election de trois suppléants

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste pour suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- | | | |
|---|-----------------------|---------|
| - | M. DELPLACE Christian | 15 voix |
| - | Mme LUSSEAU Joëlle | 15 voix |
| - | M. GUILBAUD Stéphane | 15 voix |

*M. DELPLACE Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.
Mme LUSSEAU Joëlle, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.
M. GUILBAUD Stéphane, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.*

3. Délibération portant désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représentation de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CDC Blaye).

Lors de la séance du 29 avril 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Blaye a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en application du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Celle-ci sera composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, qu'il soit désigné un membre titulaire et un membre suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNE :

- M. GAYRARD Hervé comme membre titulaire
- Mme BLOUIN Josette comme membre suppléant

4. Délibération relative au prêt des salles communales (polyvalente et Cure) à l'association «le CamaC» pour organiser une bourse d'échange de jouet le 20 Septembre 2026.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de location des salles communales (polyvalente et cure) émise par Monsieur Joël BRIEN, trésorier du Cercle des Amateurs de Miniatures Automobiles Citroën, afin d'organiser une bourse d'échange de jouets anciens le week-end du 19 au 20 septembre prochain.

Monsieur le Maire accepte la demande de location des salles communales (polyvalente et cure), sollicitée par Monsieur Joël BRIEN et propose aux élus de demander à l'association une participation financière à hauteur de 150€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide DE LOUER les salles communales (polyvalente et Cure) à l'association « le CamaC », les 19 et 20 septembre 2026, moyennant une participation financière de 150€.

5. Délibération portant modification du projet d'aménagement sécuritaire réalisé par le Cabinet ECTAUR.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'un dossier portant sur un projet d'aménagement sécuritaire réalisé par le Cabinet ECTAUR est en cours, il a été validé par la délibération n°2025-06-024 en date du 16/06/2025.

Considérant la demande des élus de modifier le projet d'aménagement sécuritaire afin d'intégrer la mise en place de feu récompense sur certaines routes départementales, Monsieur le Maire présente l'étude modifiée par le Cabinet ECTAUR qui propose les aménagements suivants :

➤ **Route des Côtes de Bourg RD 669 – Carrefour la croix Millorit**

Revêtement en résine avec plantation de haie afin de marquer l'entrée et la sortie de l'agglomération / mise en place de 3 feux récompense avec signalétique.

➤ **Carrefour Route de la Corniche – Chemin Moulin Déchamps**

Installation à ce carrefour d'un miroir pour avoir une meilleure visibilité côté Estuaire.

➤ **Chemin de Naudot**

Rétrécissement de chaussée par une écluse double / marquages de bandes de peinture.

➤ **Route de Coudart RD 133E7**

Rétrécissement de chaussée par une écluse simple.

➤ **Route des Espalliers RD 133E6**

Réduire la vitesse et sécuriser le carrefour vers le Chemin de Malbec / Rétrécissement de chaussée de part et d'autre du Chemin de Malbec par deux écluses / marquages bandes de peinture au sol pour accentuer le repère visuel du rétrécissement / cheminement

➤ **Route de la Corniche RD 669E1**

Mise en place d'un feu récompense avec signalétique

➤ **Chemin des Androns**

Création d'un dos d'âne.

➤ **Route des Espalliers RD133E6 -> Route des Côtes de Bourg RD669 -> Route de la Corniche**

Aménagement de trottoir afin de rejoindre le trottoir déjà existant le long de la RD669 Route des Côtes de Bourg, puis prolongation jusqu'au square de la commune.

➤ **Route de la Reuille RD 669E1**

Réduire la vitesse à 30km/h / marquage bande peinture au sol

Considérant que le coût pour la réalisation de ces travaux a été estimé par le Cabinet ECTAUR à 149 436€ HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- **D'APPROUVER** la modification du projet réalisé par le Cabinet ECTAUR concernant les aménagements sécuritaires proposés.

- **DE VALIDER** le coût prévisionnel des travaux qui sont estimés à 149 436€ HT.

- **DE VALIDER** le devis proposé par le Cabinet ECTAUR pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre, à hauteur de 5% du coût des travaux HT.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6. Questions et informations diverses.

a) Décisions du Maire,

Conformément à la délibération n°2026-04-019 du 13 avril 2026, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a validé le devis dessous :

	PROLUTECH <i>Achat d'un ballon lumineux sur pied</i>	SP TERRASSEMENT <i>Curage et pose de blocs d'enrochement dans le fossé au lavoir de Gourrou</i>	SP TERRASSEMENT <i>Création d'un drainage en bordure de la maison face à la zone humide</i>	DUMAS & LOZES <i>Remplacement du portillon de l'école</i>	SAEG <i>Onduleur Mairie</i>
Montant HT	3 043.00€	5 593.17€	1 370€	1 114.69€	543€
TVA	608.60€	0€	0€	222.94€	108.60€
Montant TTC	3 651.60€	5 593.17€	1 370€	1 337.63€	651.60€

Conformément à la délibération n°2026-04-019 du 13 avril 2026, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

N° DIA	Date de réception	Avis
033 035 0 0001	09/04/2026	Non préempté
033 035 0 0002	09/04/2026	Non préempté
033 035 0 0003	03/06/2026	Non préempté

b) Information SMICVAL,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nouveau président du SMICVAL est Monsieur Jean-Philippe LE GAL. L'élue représentant la Communauté de Communes de Blaye auprès du SMICVAL est M. Jean-Louis BERNARD (maire de Plassac). Monsieur le Maire précise que pour l'instant, les communes qui le souhaitent peuvent maintenir la collecte des déchets en porte-à-porte. Monsieur le Maire explique que deux bornes pour la collecte des restes alimentaires (en accès libre) ont été installées sur la commune.

c) Modification de la délibération n°2026-03-016 portant désignation des délégués aux syndicats et organismes intercommunaux.

A la demande de la préfecture (service du contrôle de légalité) nous avons dû rectifier la délibération n°2026-03-016 portant désignation des délégués aux syndicats et organismes intercommunaux, car nous avions mentionné les élus pour le SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire et du S.D.E.E.G. alors que c'est la Communauté de Communes de Blaye qui détient la compétence et doit donc délibérer.

Désignation d'un représentant communal – Commission Intercommunale d'accessibilité (CCBlaye),

Monsieur Christian DELPLACE représentera la commune de Bayon sur Gironde au sein de la commission intercommunale d'accessibilité.

Choix du prestataire pour réaliser le nettoyage de l'école, la mairie et les vestiaires sportifs à compter du 01/09/2026,

Monsieur le Maire a sollicité 3 sociétés afin d'obtenir des devis pour le nettoyage des locaux de la communes (école hors vacances scolaires, mairie, vestiaires et club house). Nous avons reçu 2 propositions : la société HB Net et la société NET-ECO.

Après analyse des offres, les élus choisissent de retenir la société NET-ECO.

Travaux à Gourou (zone humide),

Monsieur le Maire présente aux élus les travaux effectués par la société SP TERRASSEMENT.

Subventions aux associations 2026,

Monsieur le Maire précise que les subventions aux associations pour l'année 2026 ont été notifiées aux associations. Une association a refusé le versement de la subvention octroyée par le conseil municipal, il s'agit de l'association « Chez Galinette » car elle estime que cette subvention ne couvre pas les dépenses liées au projet mené avec les enseignants. Elle indique également que le projet pédagogique mené avec les écoles ne sera pas reconduit pour l'année prochaine.

Monsieur le Maire informe les élus que toutes les subventions ont été versées, sauf celle de l'association « Chez Galinette », conformément à sa demande.

Augmentation des tarifs ALIUM,

ALIUM s'occupe de la préparation et de la livraison des repas de la cantine scolaire. Nous sommes informés d'une augmentation de 3 % du coût des repas, applicable à compter de la rentrée scolaire à venir.

Tour de table :

- Hervé GAYRARD :

- rappelle les événements à venir : le festival de théâtre, le tournoi de foot, la kermesse des écoles le 20/06/2026,

- demande aux élus de noter dans leur agenda les réunions suivantes :

* lundi 15/06/2026 à 18h30 : réunion de travail pour les travaux d'aménagement de la cour de l'école,

* lundi 22/06/2026 à 18h30 : réunion de présentation du site Internet et de l'application mobile, avec la présence de M. DEBAUCHE développeur web domicilié sur la commune,

- précise les départs en inactivité de 2 agents communaux à la fin de l'année scolaire et de l'enseignant de la classe de CE1-CE2 ; des cagnottes en ligne ont été créées pour chacun.

- **Mylène HERNANDEZ** a constaté que les escaliers pour descendre au port de la Reuille sont en mauvais état.

Monsieur le maire fait savoir que le Département est chargé de l'entretien de ces escaliers, mais qu'il a cessé de le faire malgré les nombreuses demandes. Monsieur le Maire a sollicité une entreprise pour établir un devis pour la rénovation de la main courante, et les travaux seront financés par la commune.

- **Ludovic VIROULAUD** a reçu des plaintes des administrés de l'impasse du Breuil concernant le ramassage des ordures ménagères, dont les bacs jaunes n'ont pas été ramassés.

- **Stéphane GUILBAUD** commence la préparation de la fête locale et demande aux élus s'il peut mettre le numéro de téléphone de la mairie pour s'inscrire au vide-greniers.

Vincent HERNANDEZ conseille que les numéros communiqués soient ceux des membres de l'association AFCL afin d'éviter une surcharge d'appels à la Mairie.

- **Christian DELPLACE** a fait un compte rendu de sa réunion au Syndicat EPRCF33, exprimant sa déception face à la prédominance de l'administratif au détriment des aspects techniques. De plus, il regrette que les interventions chez les propriétaires privés soient payantes.

- **Vincent HERNANDEZ** informe les élus que la gazette est en cours de rédaction et doit se terminer pour fin juin.

La Séance est levée à 20h23.

Le Maire, Hervé GAYRARD



La secrétaire de séance, Mylène HERNANDEZ

